

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 AOUT 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-neuf août, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 23 août se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de ST SYMPHORIEN D'ANCELLES, sous la présidence de Mme Sophie CHAMOULAUD, Maire.

PRÉSENTS : Bernard PILARSKI, Pierre GIROD, Michèle GENDRE, Emmanuel CORDIER, Christian COUDROY, Karine DANELUZZI, Pascal GUY, Jean-Denis HOAREAU, Jérôme LANIER, Céline MOLTER ALLOIN, Mandy THUILLEZ.

ABSENTES : Alida ASCIOLA, Julie CASANOVAS ayant donné procuration à Sophie CHAMOULAUD, Joseph DANEY de MARCILLAC ayant donné procuration à Bernard PILARSKI, excusées.



Pascal GUY est nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du 03/06/2019 : le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Rentrée scolaire

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la commission éducation a travaillé sur plusieurs points concernant la cantine et propose de se positionner sur certains d'entre eux dont :

- La validation du prestataire de repas
- Sur le tarif de celui-ci
- Sur le tarif facturé aux parents et adultes
- Sur la garderie

Tout d'abord elle indique que l'expérimentation du self est concluante, les enfants mangent plus sereinement (il y a moins de bruit), mais aussi plus vite a priori, ce qui implique un temps de garderie plus long. Le self sera donc effectif dès la rentrée 2019, sauf pour les maternelles qui seront toujours servis à table. Une salariée Mme Francine TIONK a été embauchée en contrat CDD de 2h/j pour aider au service et à la surveillance des enfants qui attendent ou ont mangé.

Mme DESMURS qui faisait le ménage de l'école, ayant décidé d'arrêter son contrat, a été remplacé par Mme LARGE en contrat CDD pour 4 h par jour. Mme le Maire remercie Cathy DESMURS pour son implication et son travail très professionnel et souhaite la bienvenue aux deux nouvelles salariées.

Concernant la fourniture des repas, à l'échéance du marché, les Communes ont l'obligation de repasser un appel d'offres. Il a donc été lancé le 14 juin par le biais du site AWS comme la loi l'oblige pour une clôture au 5 juillet. Cinq dossiers ont été retirés. Nous avons fait deux demandes de tarifs avec ou sans pain. Le 10 juillet lors de l'ouverture des plis un seul candidat avait adressé sa proposition et c'est RPC le fournisseur de la Commune depuis six années.

Le Fournil des Iles a contacté la Commune pour fournir leur pain aux enfants de l'école. La Mairie a reçu une lettre de motivation mais sans aucun tarif. Un mail reçu ce matin du fournil indiquant qu'il ne sera pas prêt pour la rentrée et préfère repousser à l'année prochaine sa proposition, mais il propose de créer des ateliers "pain" lors de la semaine du pain.

L'offre de RPC propose la fourniture de repas avec pain à 2.90 € TTC pour les enfants et 3.17 € TTC pour les adultes ; et la fourniture de repas sans pain à 2.85 € TTC pour les enfants et 3.11 € TTC pour les adultes. Le Conseil Municipal doit se positionner par rapport à ce contrat, sachant que le prix n'a augmenté que de 1.7 % depuis le dernier appel d'offres.

A la garderie du soir, les effectifs sont aux alentours de 40 enfants. Compte tenu, de l'ouverture de classe le goûter devra se faire dans la cantine, ce qui implique que les enfants ne pourront être récupérés qu'à partir de 17 h.

Devant le succès de la cantine, 80 enfants en moyenne et jusqu'à 95 en décembre, la commission s'est penchée sur un agrandissement de la cantine qui a du mal à faire face. Nous avons fait des enquêtes dans diverses cantines et la Commune a demandé l'aide de l'Agence Technique Départementale pour monter un dossier et voir quel coût cela représente, quelles subventions la collectivité peut espérer et si le lancement d'un appel d'offre est possible, en vue d'une ouverture sur début 2021.

Le Conseil Municipal sera tenu au courant de l'avancée du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Retient les offres suivantes de la Société RPC ; repas enfant avec pain à 2.90 € TTC et repas adulte avec pain à 3.17 € TTC ;
- Indique que lors de la garderie du soir, les enfants ne pourront pas être récupérés par les parents avant 17 h afin de permettre le goûter à la cantine ;
- Instaure le tarif unique de 1.80 € l'heure pour la garderie, toute heure entamée est due ;
- Instaure le tarif unique à 4.70 € le repas enfant (comprenant une heure de garderie) avec 1 € de pénalité pour toute omission d'inscription ou de désinscription ;
- Instaure le tarif unique à 3.20 € le repas adulte ;
- Conserve le forfait de 15 € pour les parents utilisant les services comme une avance tout au long de l'année scolaire, la somme non-utilisée sera alors remboursée en fin d'année scolaire.

Affaires diverses

Questionnaire nuisances autoroute

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que 98 foyers ont répondu, soit $\frac{1}{4}$ de la population qui a des nuisances sonores importantes. Ce sont les habitants de la rue des Chalandons qui ont le plus répondu avec 29 retours. Pour toutes les réponses, la nuisance sonore est permanente et accentuée avec le vent du Sud ou par temps de pluie, pour beaucoup il est impossible de dormir les fenêtres ouvertes, et en été, il est difficile de passer la journée entière dehors. L'attente est la même pour tous, un dispositif pour atténuer le bruit qui croît d'année en année. Avec tous ces éléments, Mme le Maire va pouvoir refaire un courrier au Président de l'association Nuisances Infrastructures Val de Saône ainsi qu'au Président Directeur Général du groupe APRR pour demander un mur antibruit.

Recensement de la population 2020

Mme le Maire indique au Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu sur la Commune en janvier - février 2020. Deux ou trois agents recenseurs devront être recrutés. Ce recensement a pour but de connaître au plus près le nombre d'habitant. Chacun compte et toutes les personnes qui refusent le recensement font perdre à la Commune la subvention (DGF) que l'état donne pour chaque habitant. Elle rappelle que les seules choses demandées sont le nom et le nombre de personnes vivant dans le foyer. Toutes les autres informations concernant l'habitation sont facultatives. Mme le Maire remercie d'avance tous les habitants de répondre aux futurs agents recenseurs.

Service de mobilité durable de l'agglomération

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que Mâconnais Beaujolais Agglomération par délibération du 27 juin 2019 propose pour un an la mise en place d'un service de transport accompagné des personnes à mobilités réduites. Ce service sera réservé aux personnes : résidant dans le périmètre de Mâconnais Beaujolais Agglomération et titulaires de la carte d'invalidité avec un taux supérieur ou égal à 80% et/ou au titulaire de l'allocation Personnalisée d'autonomie (l'APA) et ceux bénéficiaires de la prestation de compensation handicap (PCH) ou de l'allocation Compensatrice tierce personne (ACTP) ou celle présentant une mobilité réduite temporaire. Pour en bénéficier les usagers doivent se rendre en

Mairie. C'est le CCAS qui valide et transmet le dossier. Ce dernier sera convoqué pour travailler sur nos concitoyens susceptibles d'y prétendre.

Camping prolongé et incivilités sur les bords de Saône et du Lac

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que cet été les bords de Saône ont été bien occupés par un grand nombre de pêcheurs et autres visiteurs. Un certain nombre ont même campé plusieurs jours ce qui pose des problèmes sanitaires, car il est plus facile de se soulager en bord de Saône que de faire 500 m pour aller aux WC public près du camping. La pêche à la carpe étant autorisée sur ce bord de Saône, c'est l'excuse donnée par beaucoup. Mme le Maire a rencontré l'association de pêche qui gère ces berges et qui est seule responsable du bon déroulement de l'activité de pêche à la carpe de nuit et de ses conséquences comme indiqué dans l'arrêté préfectoral : assurer l'entretien, le ramassage et l'évacuation des détritiques, et de la remise en état en cas de dégradation. Celle-ci fait un tour régulier, et est comme nous impuissante devant l'incivilité de certains.

La pêche de nuit à la Carpe étant autorisée du 1^{er} mars au 31 octobre, l'association assurera un nettoyage hebdomadaire des bords de Saône, rue des Chanillons et aussi chemin de la Lie et la Mairie continuera à ramasser les poubelles.

En plus, un arrêté d'interdiction de camping sauvage va être pris, sur les bords de Saône et le Lac. Les pêcheurs pourront passer une nuit en bord de Saône et devront enlever leur tente le matin. Le Camping à côté pourra les accueillir s'ils désirent passer plusieurs jours.

Lac des Chalandons

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a pris un arrêté abrogeant l'interdiction de baignade du 5 juin 1997, ce qui implique que la baignade est sous la stricte responsabilité des personnes. Cette décision a été prise en concertation avec l'État et l'association des Maires de Saône et Loire pour garantir la responsabilité du Maire.

Comme dans l'arrêté de 1997, le lac est strictement réservé aux pêcheurs et aux joueurs, les engins motorisés sont interdits sur son pourtour.

Subventions

M. Pierre GIROD, Adjoint, donne lecture du courrier de remerciements des ADMR pour la subvention annuelle de la Commune.

Journées du patrimoine

Mme Michèle GENDRE, Adjoint, indique que les journées du patrimoine se dérouleront les samedi 21 et dimanche 22 septembre 2019. Seront organisés : ouverture du prieuré de "St Romain des Iles" du XII^{ème} siècle, exposition sur les témoignages de la vie d'autrefois dans le village, liée essentiellement à l'activité fluviale de la Saône samedi et dimanche de 10h à 12h30 et de 14h à 18h, une chasse au trésor samedi de 14h à 17h, une démonstration de joutes samedi de 15h à 17h au lac des Chalandons et un pique-nique géant esplanade Jolivet dimanche à midi.

Appel d'offre ZAC

L'ouverture des plis a eu lieu, Mme PONT de la société URBA 2P examinera les résultats de l'appel d'offres. Nous en reparlerons lors de la commission d'appel d'offre.

Ancien « String »

Une demande de raccordement pour l'alimentation électrique a été demandée. Dans un premier temps la Commune a refusé. Mais après renseignements pris on ne peut pas s'opposer à l'alimentation d'un terrain aux frais du propriétaire. On a informé ce dernier que de toute façon la parcelle était en zone non constructible et que le bâtiment n'avait plus d'existence au niveau cadastral, donc qu'il ne pouvait pas le réhabiliter. Le propriétaire a menacé la Commune de l'attaquer en justice.

Station d'épuration

Mme Karine DANELUZZI indique que les odeurs de la station d'épuration ont été horribles cet été à "St Romain des Iles". L'ensemble des conseillers municipaux indiquent que les odeurs se sont senties également à ST SYMPHORIEN D'ANCELLES. Un courrier sera envoyé au Président du SIVU pour demander des explications sur ces fortes odeurs de cet été.

Boites à livres

M. Emmanuel CORDIER indique que les boites à livres ont été cassées. Elles n'étaient peut-être pas assez grandes ou assez solides. Mme le Maire rappelle que la solution de les fabriquer avait été retenue devant le coût d'une boite à livre en métal et ne sachant pas si cela aurait du succès. Mme le Maire propose de proposer une caisse de livres lors des journées du patrimoine.

Salle des fêtes

M. Pascal GUY signale qu'il manque un plan de travail dans la cuisine. Mme le Maire indique que les associations et les loueurs installent des tables selon leur besoin. Plusieurs conseillères municipales pensaient qu'il y avait un lave-vaisselle. Mme le Maire indique qu'il faudrait adapter l'ancien lave-vaisselle de la cantine, elle étudiera ce qui peut être aménagé dans la cuisine.

La séance est levée à 20 h 10.

Bernard PILARSKI
1^{er} Adjoint

